

CHAPITRE

● ● 3 ●

MISE EN OEUVRE :
PROGRAMMES URBAINS
À L'HORIZON 2020

Chapitre 3

PROGRAMMES URBAINS À L'HORIZON 2020

Le présent chapitre propose une méthode de suivi pour le plan directeur et réunit les programmes urbains que la Ville de Genève entend développer dans le cadre de son plan directeur communal.

Les programmes sont présentés sous la forme de fiches classées en 3 groupes :

- programmes localisés (notés PL)
- programmes d'aménagement et de cadre de vie (notés A)
- programmes sur les instruments et l'administration du territoire (notés IA)

Tableau des correspondances entre les fiches et les chapitres 1 et 2

[illegible]

3.1 Evaluation et suivi

La gestion du territoire nécessite de faire des choix. L'évaluation, en tant qu'instrument d'aide à la décision, est un élément essentiel d'une gestion efficiente.

L'évaluation n'est pas uniquement un instrument pour améliorer l'efficacité du processus décisionnel. Elle est indispensable pour intégrer la notion de durabilité aux opérations puisqu'elle éclaire l'orientation des politiques et permet de rectifier celles-ci en fonction de l'évolution de la situation. La mesure constitue un fondement empirique et quantitatif pour évaluer le rendement, établir des comparaisons dans le temps et l'espace et dégager des corrélations nouvelles.

Conventionnellement une évaluation apprécie un projet selon trois niveaux, indépendants ou complémentaires, à savoir: son efficacité, son efficience, et ses impacts. Évaluer l'efficacité d'un projet consiste à comparer ce qui a été atteint par rapport à ce qui a été planifié. L'efficience correspond à évaluer si les ressources et moyens à disposition ont été utilisés de manière optimale. Enfin, l'évaluation des impacts apprécie les relations de causes à effets, positives ou négatives, directes ou induites par le projet et nécessite de considérer des facteurs exogènes interagissant avec le projet. Par ailleurs, une évaluation peut porter sur différents champs. Entre autres, on peut mesurer les résultats, les objectifs, les processus ou encore les impacts, de manière indépendante ou complémentaire. L'évaluation peut donc se situer à plusieurs niveaux et se centrer sur différents aspects.

Les engagements d'Aalborg prévoient une évaluation périodique des objectifs et de leur progression sous l'angle de la durabilité. Une première évaluation européenne est programmée pour l'année 2010, qui sera suivie de bilans tous les cinq ans. Cela permettra de donner forme aux futures activités de la Campagne des Villes européennes durables et d'établir des points de référence entre les différentes collectivités locales qui y participent. Dans cette optique, le plan directeur communal entend spécifier sa contribution à un développement durable local en confrontant ses propres objectifs avec la structure des engagements d'Aalborg.

Le développement durable n'est pas un état mais un processus dynamique, en perpétuelle évolution, son évaluation requiert donc une approche itérative, capable de prendre en considération la variable temporelle. A cet effet, il est judicieux de centrer l'évaluation sur les processus et rapports causals, plutôt qu'en fonction de l'efficacité ou l'efficience des actions. En d'autres termes, il s'agit de chercher à définir si les actions, les résultats ou les effets d'un projet sont susceptibles d'engendrer un processus de développement durable.

Pour le suivi de son plan directeur, la Ville de Genève entend :

- ▷ **élaborer une évaluation et un rapport de suivi tous les cinq ans**, en adéquation avec l'échéance des recensements fédéraux ; le cas échéant, le plan directeur sera mis à jour ;
- ▷ **spécifier et évaluer la contribution du plan directeur communal à un développement durable local ;**
- ▷ **contribuer à une démarche plus générale de monitoring du développement durable local et du suivi des engagements d'Aalborg.**

Sur la base de ce qui précède, le suivi du plan directeur communal Genève 2020 sera assurée par divers instruments complémentaires :

- Confrontation des objectifs du plan directeur à la structure des engagements d'Aalborg. En cela, cet exercice concrétise la notion de durabilité au niveau opérationnel et permet d'évaluer si le projet couvre tous les critères de développement durable local (voir chapitre 2.4).
- Elaboration d'une série d'indicateurs inhérents aux priorités politiques afin d'évaluer l'efficacité des actions et mesures du plan directeur. Dans cette perspective, le plan directeur s'appuie, autant que possible, sur des objectifs quantifiables. Trois critères sont mis en avant pour construire cette liste d'indicateurs :
 - pertinence par rapport aux objectifs de développement durable ;
 - comparaison pour caractériser la situation dans l'espace et le temps ;
 - simplicité et représentativité pour que l'information puisse être collectée par les services et compréhensible par la population.
- Elaboration et mise à jour d'une base de données, en fonction des indicateurs de suivi sélectionnés. En matière d'aménagement, les données à traiter concernent notamment :
 - les logements sociaux, logements à bas loyers et coopératifs ;
 - les propriétés immobilières de la Ville de Genève et de leur potentialité ;
 - les transactions immobilières ;
 - la composition socio-économiques et les incivilités dans les quartiers ;
- Adaptation et revitalisation de Mémocité. Développé depuis la fin des années 90 à partir des données traitées dans le cadre de la planification scolaire, cet outil statistique et cartographique est resté relativement limité par les sources d'informations disponibles (pour l'essentiel l'office cantonal de la statistique) et par le rythme de renouvellement des informations (recensements fédéraux ou cantonaux). On constate néanmoins des lacunes en ce qui a trait à de données élémentaires telles que la répartition des revenus et des loyers, sur le territoire communal.

La nouvelle orientation donnée à l'instrument Mémocité vise à :

- poursuivre et développer le principe du partage d'informations accessibles, lisibles et synthétiques ;
- intégrer de nouvelles sources d'informations alimentées par les réseaux administratifs de la Ville ;
- développer des outils de représentation adaptés aux pratiques spécifiques des services des différents départements ;
- contribuer à la lisibilité de la politique municipale en développant des supports d'illustration et de représentation au service d'une pratique de monitoring des objectifs territoriaux planifiés ;
- situer Genève par rapport à l'évolution d'autres villes.

En terme d'acteurs, le suivi du plan directeur, sous la responsabilité du service d'urbanisme, est à organiser de manière transversale. Une fois définie la liste d'indicateurs de suivi, différents services de l'administration communale, voire cantonale, en fonction de leur domaine de compétences, seront amenés à contribuer au suivi du plan directeur en alimentant une base de données. Corrélativement, les indicateurs de suivi du plan directeur fourniront des informations précieuses pour le monitoring du développement durable de Genève. Les rôles, attentes et responsabilités de chacun dans le processus d'évaluation et de suivi du plan directeur feront l'objet d'une clarification postérieure.

Il est néanmoins essentiel de différencier clairement le suivi du plan directeur de celui requis dans le cadre des engagements d'Aalborg.

Le schéma suivant synthétise l'approche préconisée par le plan directeur communal Genève 2020.

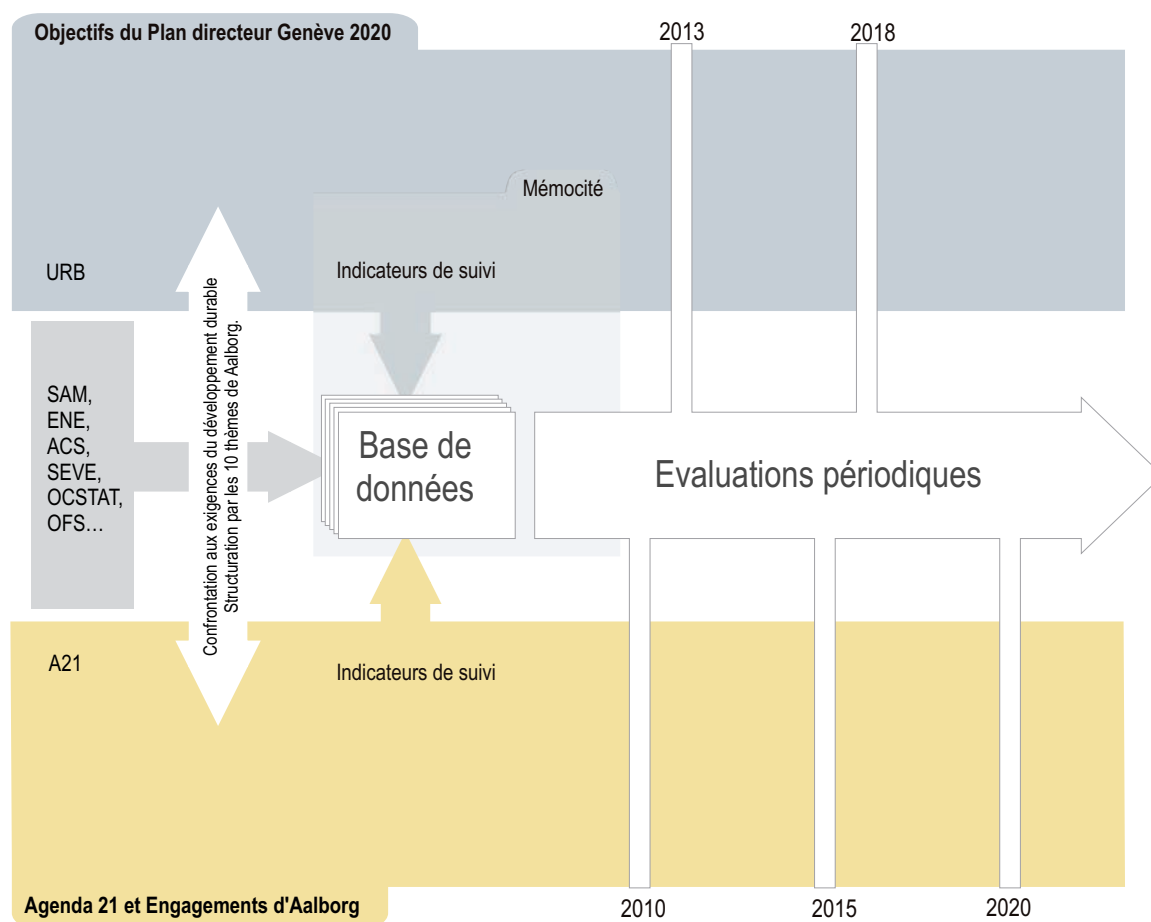


Fig. 53 : Méthode de monitoring du Plan directeur communal « Genève 2020 » - Source : service d'urbanisme